



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 avril 2017

Résolution de Mme Géraldine Bouchez du 15 novembre 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Géraldine Bouchez et consorts : « Alpiq essaie de vendre ses centrales... Quelles conséquences pour Lausanne ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 novembre 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Géraldine Bouchez et consorts « Alpiq essaie de vendre ses centrales... Quelles conséquences pour Lausanne ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Bouchez :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité soutienne toutes les démarches allant dans le sens d'une suppression de notre dépendance énergétique à l'énergie nucléaire, considérant qu'il en va de la qualité et de la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la ville mais aussi de la protection de ses investissements et de ses participations ».

Réponse de la Municipalité

Dans sa séance du 16 mars 2017, la Municipalité s'est prononcée unanimement en faveur de la stratégie énergétique 2050 et prendra donc position officiellement dans ce sens à l'occasion de la campagne en vue de la votation du 21 mai 2017. A l'occasion de diverses consultations fédérales, elle s'est déjà prononcée en faveur de l'abandon de l'électricité de source nucléaire et contre l'ouverture complète du marché de l'électricité, particulièrement dans un contexte où cette dernière aurait été un frein important à la transition énergétique vers une production électrique entièrement renouvelable.

Les Services industriels (SIL) interviennent également dans ce sens lors des consultations de l'Association des électriciens suisses (AES) - dont les positions finales sont toutefois souvent en décalage avec la vision municipale - et de Multidis, le groupement des gestionnaires de réseaux romands multfluides, qui dispose d'un siège au comité de l'AES. La Commune a également adhéré cette année à l'association Swisspower S.A. où elle est représentée par un chef de service des SIL. Cette société, qui dispose aussi d'un siège au Comité de l'AES, défend les intérêts des

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



services industriels communaux sur la scène politique fédérale et s'implique activement dans la transition énergétique.

Pour ce qui touche aux sociétés dans lesquelles la Ville détient une participation directe, il faut relever qu'EOS Holding est une des compagnies suisses les plus actives dans l'éolien – et prochainement le solaire photovoltaïque. Elle a acquis des parcs éoliens en Allemagne et en France, pour une puissance de 267 MW et une production de l'ordre de 500'000 MWh.

On rappellera également la société SI-REN, dont la fondation a été décidée par votre Conseil : détenue à 100% par la Commune, elle est porteuse du projet EolJorat Sud, et a, à ce jour installé 36 centrales solaires pour une puissance de plus de 8 MW et une production annuelle de plus de 8'000 MWh.

La Municipalité confirme ici qu'elle continuera à s'engager en faveur du développement des énergies renouvelables, aussi bien dans les projets qu'elle porte directement que dans les associations et les sociétés où elle peut faire entendre sa position, ainsi que lors des consultations cantonales ou fédérales.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

